

DRSI-SRH- 5 2 5 2 6

Rabat, le 28 OCT. 2026

DECISION

LA DIRECTRICE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Vu le Dahir n° 1-22-69 du 30 rabii II 1444 (25 novembre 2022) portant promulgation de la loi n° 85-21 modifiant et complétant la loi n° 52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture ;

Vu le Décret n° 2-10-598 du 07 jourmada I 1432 (11 avril 2011) pris pour l'application de la loi n° 52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 85-21 ;

Vu la Décision portant organisation de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le Décret n° 2-64-389 du 10 rabii II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;

Vu le Décret n° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques ;

Vu le Décret n° 2-01-96 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants ;

Vu la Circulaire du Chef du gouvernement n° 13-17-cab du 14 moharrem 1439 (5 octobre 2017) relative au suivi du processus des concours de recrutement concernant les personnes handicapées ;

Vu la Circulaire du Chef du gouvernement n° 24/2012 du 6 hija 1433 (22 octobre 2012) relative au recrutement au sein des établissements et entreprises publics ;

Vu la loi cadre initiale au titre de l'exercice 2026 telle que visée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

DECIDE

Article Premier : L'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) organise le **28 novembre 2026** un concours de recrutement, après présélection sur dossier, en vue de pourvoir les trois (03) postes suivants :

- Un (1) cadre supérieur chargé des finances et comptabilité

Lieu d'affectation : Rabat



- Un (1) cadre chargé de la trésorerie paieirie
Lieu d'affectation : Rabat
- Un (1) chauffeur-coursier
Lieu d'affectation : Rabat

Le nombre de postes budgétaires, objet du présent concours, est de trois (03) postes dont 25% est réservé aux résistants, anciens militaires, anciens combattants et pupilles de la Nation et 7% réservé aux personnes en situation d'handicap.

Article Deuxième : Missions

Cadre supérieur chargé des finances et comptabilité	Cadre chargé de la trésorerie paieirie
<ul style="list-style-type: none"> – Assurer la tenue de la comptabilité générale ; – Garantir la qualité, la régularité et la fiabilité des enregistrements comptables ; – Produire et soumettre les déclarations fiscales ; – Participer à l'élaboration des budgets de l'Agence ; – Assurer l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ; – Suivre de l'exécution budgétaire et la production des reportings budgétaire ; – Assurer l'archivage et la gestion des documents conformément aux procédures en vigueur ; – Participer à la production et la communication des informations financières de l'Agence ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Suivre les dossiers de paiements et vérification de leurs régularités conformément aux dispositions réglementaires et le respect des délais réglementaires de paiement ; (marchés, contrat, bon de commande, régie, insertions, etc.). – Élaborer les états de suivi, tableaux de bord et reportings périodiques relatifs aux paiements et à la situation de trésorerie ; – Participer aux opérations de rapprochement bancaire et au suivi des écarts constatés ; – Assurer le classement, l'archivage et la conservation des dossiers de paiement et des pièces justificatives conformément à la réglementation en vigueur ;
Chauffeur-coursier	
<ul style="list-style-type: none"> – Assurer les déplacements du personnel de l'Agence conformément au code de la route et aux règles de bonne conduite ; – Assurer la distribution du courrier sortant et réaliser les différentes courses de l'Agence ; – Veiller au bon état de fonctionnement, à la propreté et à l'entretien courant des véhicules mis à sa disposition, et signaler toute anomalie constatée. 	

Article Troisième : Profil recherché

Cadre supérieur chargé des finances et comptabilité	Cadre chargé de la trésorerie paieirie
<ul style="list-style-type: none"> – Diplôme d'études supérieures (Bac+5) en Comptabilité, Finance, Management, Gestion ou audit (Ecole de commerce, Master ou diplôme équivalent) ; – Maîtrise de la comptabilité et de la fiscalité marocaine ; – Une expérience dans un cabinet d'expertise comptable est un atout ; – Sens de l'engagement et de la rigueur ; – Esprit d'équipe, d'analyse et de synthèse ; – Discrétion et intégrité exemplaires. 	<ul style="list-style-type: none"> – Diplôme d'études Bac+3 en Économie, Gestion ou Finance ou comptabilité ; – Maîtrise de la comptabilité et de la fiscalité marocaine ; – Connaissances de la réglementation Marocaine de la commande publique ; – Sens de l'engagement et de la rigueur ; – Discrétion et intégrité exemplaires.
Chauffeur-coursier	
<ul style="list-style-type: none"> – Diplômes d'études de technicien spécialisé en commerce et gestion ou mécanique automobile ou logistique ou transport ; – Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B ; – Expérience professionnelle souhaitable dans le domaine ; – Maîtrise du code de la route ; – Connaissance du réseau routier marocain ; – Sens de l'organisation et de la rigueur ; – Courtoisie et discrétion ; – Forte disponibilité et ponctualité ; – Maîtrise de soi, sérénité et sens des relations humaines. 	

Article Quatrième : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux candidats répondant aux conditions suivantes :

- Nationalité marocaine ;
- Titulaire d'un diplôme reconnu par l'Etat Marocain ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus pour les cadres ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 40 ans au plus pour le Chauffeur/coursier.

Article Cinquième : Pièces à fournir constituant le dossier de candidature

- Lettre de candidature précisant le poste souhaité ;
- CV détaillé et signé mentionnant les compétences du candidat et son parcours académique et professionnel ;
- Copie (s) certifiée (s) conforme (s) à l'original du ou des diplômes requis. Les diplômes sont exigés et doivent être reconnus par l'Etat conformément à la réglementation en vigueur ;

- Une équivalence du diplôme est exigée au cas où le diplôme est délivré par un institut d'enseignement privé ou un établissement étranger, accompagné de la copie du bulletin officiel ;
- Copie certifiée conforme à l'original de la Carte Nationale d'Identité ;
- Copie (s) certifiée (s) conforme(s) à l'original de ou des attestation (s) de travail pour les candidats justifiant d'une expérience professionnelle ;
- Pour les candidats fonctionnaires et personnel des administrations et établissements publics: l'autorisation écrite de l'administration d'origine.

Article Sixième : Déroulement et épreuves du concours

Epreuve	Durée	Coefficient
Un sujet de dissertation d'ordre général	3h	2
Un sujet de spécialité lié au poste à pourvoir	3h	3
Exposé oral devant le jury du concours <i>Seuls les candidats retenus à l'issue des épreuves écrites seront convoqués pour passer les épreuves orales</i>	15 à 30 min	3

Article Septième : Délais et modalités de dépôt de candidature

Les dossiers de candidature doivent être scannés en un seul et même fichier PDF et déposés à la plateforme de l'emploi public : www.emploi-public.ma au plus tard **le 12 novembre 2026 à 16h30**.

Les candidats sélectionnés sur dossier seront convoqués pour passer les épreuves écrites du concours de recrutement. Les épreuves écrites du concours auront lieu **samedi 28 novembre 2026** à Rabat, à l'adresse qui sera communiquée lors de la publication de la liste des candidats présélectionnés.

Les listes des candidats présélectionnés pour les épreuves écrites et pour les épreuves orales ainsi que les résultats définitifs du concours (listes des candidats admis et listes d'attente) seront publiés sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sur le site web de l'ANDA www.anda.gov.ma.

Tout dossier de candidature incomplet et/ou parvenu hors délais ou non conforme aux conditions stipulées ci-dessus ne sera pas traité.


MAJIDA M. ABROUF
 Directrice de l'Agence Nationale pour
 le Développement de l'Aquaculture